

**GAZODUC S. A. S I O N**

# **51<sup>e</sup> RAPPORT DE GESTION**

**DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013**



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat des administrateurs s'étend sur 4 ans, soit de 2013 à 2017.

MM. Raphaël Morisod	Président	Sion
Mauricio Ranzi	Vice-Président	Monthey
Daniel Antille	Société suisse des Explosifs SA	Brigue
Jean-Albert Ferrez	Sogaval SA	Verbier
Pierre-Joseph Filippini	Rigips SA	Sion
Patrick Pralong	Sinergy SA	Martigny
Jörg Solèr	Lonza SA	Viège
Maurice Tornay	Conseiller d'Etat	Orsières

## SECRETAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Christophe Morisod	Vétroz
-----------------------	--------

## ORGANE DE REVISION

Nofival SA à Sion

## GESTION

L'ENERGIE DE SION-REGION SA

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
à l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires  
du 10 juin 2014

---

## **L'ANNEE GAZIERE EN SUISSE**

### **Nouveau record pour les ventes de gaz naturel et de biogaz**

Livrées par le réseau suisse de gazoducs, les ventes de gaz naturel et de biogaz se sont inscrites à 39'965 gigawattheures (GWh) en 2013. Elles sont en progression de 5,4% par rapport à l'année précédente et près de 3% au-dessus du record de 2010 (38'893 GWh). Ce nouveau record de consommation tient à des conditions météorologiques plus fraîches et à l'acquisition de nouveaux clients. Pour livrer la même quantité d'énergie sous forme de mazout, il aurait fallu, en 2013, plus de 170'000 transports de camions-citernes, qui auraient rejeté quelques 2,9 millions de tonnes de CO2 supplémentaires dans l'atmosphère.

Grâce à la Convention passée en octobre 2012 permettant aux gros consommateurs d'acheter du gaz naturel à des tiers, 11 sur les quelques 300 gros consommateurs ne s'approvisionnaient plus auprès du fournisseur historique local.

### **Importation surtout de l'Europe occidentale**

Le gaz naturel consommé en Suisse est produit à raison d'environ deux tiers dans des pays de l'UE et en Norvège. A peine un quart du gaz naturel importé provient de champs gazifères situés en Russie, et le reste d'autres régions. La Suisse achète son gaz naturel pour moitié environ en s'appuyant sur des contrats à long terme conclus avec de grands fournisseurs en Allemagne, aux Pays-Bas, en France et en Italie. Ces fournisseurs disposent en outre de grands stockages souterrains. Le reste est acquis sur la base de contrats à court, voire très court terme. Enfin, Swissgas, principale société d'importation en Suisse, associée à des partenaires allemands et autrichiens, a des participations directes dans l'industrie extractive norvégienne.



### **Plus de 1000 communes raccordées au réseau de gaz naturel**

Le gaz naturel a encore consolidé et développé sa présence sur le marché suisse de l'énergie. Aujourd'hui, plus de deux tiers de la population suisse vit dans des communes alimentées au gaz naturel. Le système de transport, d'une longueur de plus de 19'000 km, est enterré, ce qui permet un approvisionnement sûr et constant de la clientèle suisse qui utilise le gaz naturel pour chauffer des locaux ou produire de la chaleur industrielle, cela sans peser sur l'environnement ni aggraver les problèmes liés aux transports terrestres. La production décentralisée d'électricité à l'aide de groupes CCF (couplage chaleur-force ou cogénération), ainsi que l'utilisation du réseau pour le transport et le stockage de gaz issu du courant excédentaire produit à partir d'énergies renouvelables vont sans aucun doute s'imposer comme de nouveaux piliers de la stratégie énergétique de la Suisse.

### **Le Biogaz de plus en plus apprécié**

De plus en plus de distributeurs locaux proposent du gaz naturel sous forme d'énergie thermique avec une part de biogaz de 5, 20 voire 100%. Parmi les "clients 100%", on compte un nombre croissant de communes, qui utilisent du biogaz pour chauffer leurs bâtiments et apportent ainsi une contribution importante à la protection du climat. En 2013, la consommation de biogaz s'est inscrite à 97 GWh (+12% par rapport à 2012) provenant de 17 installations sises en Suisse; 49 GWh ont été utilisés comme carburant. Près de 48 GWh de biogaz, auxquels il faut ajouter 81,5 GWh de biogaz certifié de l'étranger, ont été utilisés à des fins de chauffage.

### **Environ 11'300 voitures à gaz naturel**

Le nombre des véhicules propulsés au gaz naturel circulant sur les routes de Suisse a atteint 11'287 unités en 2013. Le réseau à leur disposition pour faire le plein compte aujourd'hui 140 stations de remplissage (+5). Le Valais en compte quatre délivrant du gaz naturel carburant (GNC), à savoir à Collombey, Martigny, Sion et Sierre. Les ventes de gaz naturel et de biogaz carburant correspondent à environ 22 millions de litres d'essence. La part du biogaz a été de l'ordre de 23% durant l'année sous revue.

En moyenne nationale, le gaz naturel/biogaz est environ 30% meilleur marché que l'essence. Le gaz naturel/biogaz s'impose actuellement comme la technologie la plus respectueuse du climat parmi tous les véhicules de série équipés d'un moteur à explosion. L'adjonction de biogaz permet d'améliorer encore le bilan CO<sub>2</sub> des véhicules à gaz naturel, au demeurant déjà très bon.



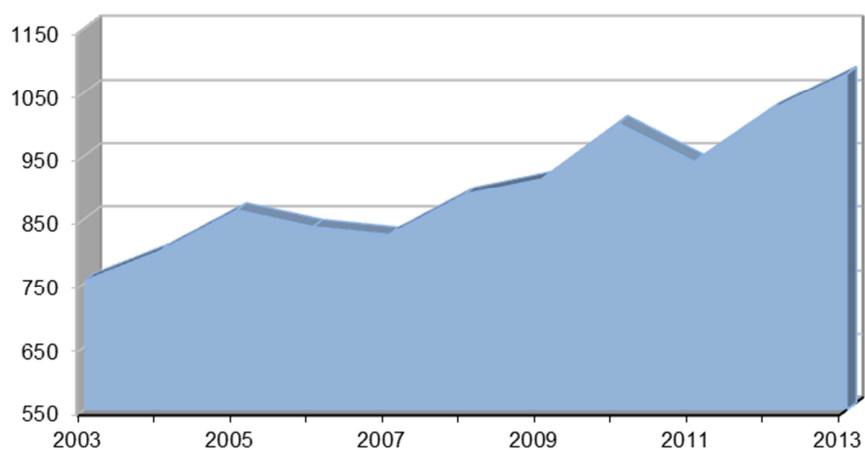
## Consommations

Durant cet exercice, Gaznat SA, actionnaire suisse romand de Swissgas SA, a transporté 11'600 mio de kWh de gaz naturel correspondant à 29.0 % de la consommation totale de gaz en Suisse.

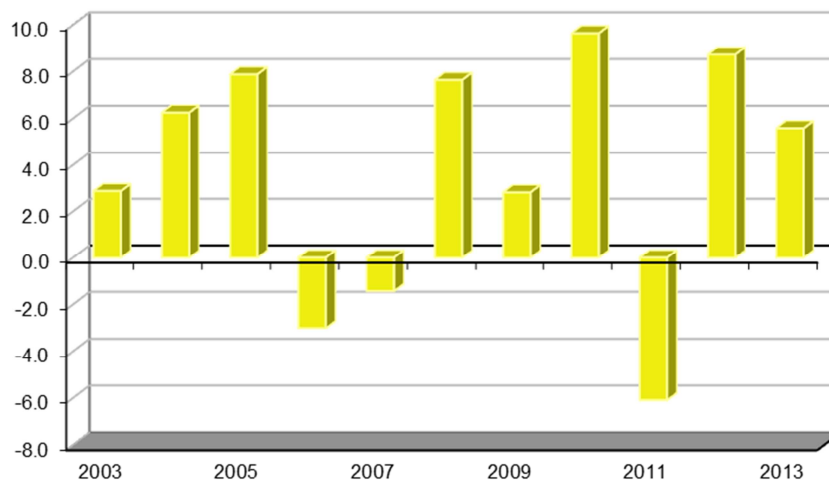
La consommation totale de gaz sur le territoire du canton du Valais s'est élevée à 2'696 mio de kWh, soit le 23.2% de la consommation de Gaznat SA et le 6.8 % de la consommation suisse.

Pour ce qui est de Gazoduc SA, le transport de gaz s'est élevé à 1'079 mio de kWh, contre 1'022 en 2012, soit une augmentation de 5.6 % due à des conditions météorologiques favorables, en particulier par un hiver très froid.

### Evolution du transport de gaz annuel en mio de kWh



### Variations en % par rapport à l'année précédente



## **ADMINISTRATION**

En année statutaire, l'Assemblée générale du 10 juin 2013 a élu MM. Daniel Antille, Jean-Albert Ferrez, Pierre-Joseph Filipini, Raphaël Morisod, Patrick Pralong, Mauricio Ranzi, Jörg Solèr et Maurice Tornay membres du Conseil d'administration pour la prochaine période de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2017. M. Raphaël Morisod a été confirmé comme Président, M. Mauricio Ranzi a été nommé Vice-Président et M. Christophe Morisod secrétaire hors-conseil.

### **Désignation de l'Organe de révision**

L'Assemblée générale a nommé la fiduciaire Nofival SA, à Sion, comme Organe de révision pour une année.

## **EXPLOITATION**

### **Transport de gaz**

Pour les actionnaires preneurs d'énergie, les quantités acheminées de gaz se sont élevées à :

<u>Preneurs</u>			<u>Diff.</u>	
	mio kWh <u>2013</u>	%	mio kWh <u>2012</u>	% <u>13/12</u>
Sogaval SA	900.4	83.3	841.7	+ 6.8
Feldschlösschen Getränke AG	1.6	0.1	1.5	+ 6.6
Rigips SA	18.6	1.7	22.0	- 15.4
Société Suisse des Explosifs SA (SSE)	21.7	2.1	22.1	- 1.8
Sinergy Commerce SA	133.1	12.3	130.1	+ 2.2
Commune de Steg	3.9	0.4	3.5	+ 11.4
Elektrizitätswerk Brig-Naters AG (EWBN)	1.3	0.1	0.9	+ 44.4
<b>TOTAL</b>	<b>1079.0</b>	<b>100.0</b>	<b>1021.8</b>	<b>+ 5.6</b>

## **PARTICIPATION**

GAZNAT S.A.

Capital-actions : Fr. 27'000'000.--. libéré à 100 %.

Participation Gazoduc S.A. : Fr. 2'612'000.--

Dividende pour l'exercice : 4 %





**GAZODUC S. A. S I O N**

**PARTIE FINANCIERE**

**51<sup>e</sup> EXERCICE**

gaz naturel 

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES**

	<b>COMPTES 2013</b>	<b>COMPTES 2012</b>
	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de gaz naturel	57'646'730.53	49'854'756.35
Produits des participations	104'480.00	104'480.00
Produits financiers	736.25	537.05
<b>Total des produits</b>	<b>57'751'946.78</b>	<b>49'959'773.40</b>
<b>CHARGES</b>		
Achats de gaz naturel	57'547'162.55	49'761'103.64
Charges d'exploitation	17'887.70	33'250.80
Charges d'administration	21'125.30	21'394.45
Charges financières	28'189.16	26'270.09
Impôts directs	24'088.80	21'128.50
<b>Total des charges</b>	<b>57'638'453.51</b>	<b>49'863'147.48</b>
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>113'493.27</b>	<b>96'625.92</b>
	<b>57'751'946.78</b>	<b>49'959'773.40</b>

# BILAN

COMPTES 2012		COMPTES 2013		
<b>A C T I F</b>				
<b>Actif circulant</b>				
fr.	546'637.50	Banque cantonale du Valais	fr.	1'957'779.70
		Créances		
		- Sogaval SA, Sion	fr.	7'374'176.55
		- Feldschlösschen Getränke AG	fr.	4'254.70
		- Rigips AG	fr.	151'462.30
		- Société Suisse des Explosifs, Gamsen	fr.	226'013.00
		- Sinergy Commerce SA	fr.	1'918'233.05
		- Commune de Steg	fr.	36'769.60
		- EnBAG AG	fr.	27'754.90
fr.	8'809'253.70	- Autres	fr.	99'894.45
fr.	54'896.59	Autres créances	fr.	9'838'558.55
fr.	2'300.00	Actifs de régularisation	fr.	85'460.08
			fr.	-
<b>fr.</b>	<b>9'413'087.79</b>	<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>fr.</b>	<b>11'881'798.33</b>
<b>Actif immobilisé</b>				
fr.	2'612'000.00	Participations financières	fr.	2'612'000.00
fr.	1.00	Immobilisations	fr.	1.00
<b>fr.</b>	<b>2'612'001.00</b>	<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>fr.</b>	<b>2'612'001.00</b>
<b>fr.</b>	<b>12'025'088.79</b>	<b>TOTAL</b>	<b>fr.</b>	<b>14'493'799.33</b>
<b>P A S S I F</b>				
<b>Capitaux étrangers</b>				
		Fournisseurs		
		- Gaznat SA, Vevey	fr.	9'330'249.45
fr.	9'616'368.98	- Autres fournisseurs	fr.	89'537.25
fr.	-	Emprunt Gaznat SA	fr.	9'419'786.70
fr.	-	Passifs de régularisation	fr.	2'639'099.55
fr.	730'000.00	Emprunt Banque cantonale du Valais	fr.	17'700.00
			fr.	670'000.00
<b>fr.</b>	<b>10'346'368.98</b>	<b>Total des capitaux étrangers</b>	<b>fr.</b>	<b>12'746'586.25</b>
<b>Capitaux propres</b>				
fr.	1'125'000.00	Capital-actions	fr.	1'125'000.00
fr.	125'643.70	Réserve générale	fr.	130'475.00
fr.	331'450.19	Bénéfice reporté	fr.	378'244.81
fr.	96'625.92	Bénéfice de l'exercice	fr.	113'493.27
<b>fr.</b>	<b>1'678'719.81</b>	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>fr.</b>	<b>1'747'213.08</b>
<b>fr.</b>	<b>12'025'088.79</b>	<b>TOTAL</b>	<b>fr.</b>	<b>14'493'799.33</b>



---

**Annexe aux comptes**

---

**Prêts subordonnés des actionnaires**

Tous les actionnaires de Gaznat SA se sont engagés à couvrir les risques auxquels est exposée Gaznat SA au moyen de prêts subordonnés. L'acceptation de la postposition ainsi que le renoncement à la compensation et à la garantie en faveur des créanciers de rang prioritaire sont irrévocables.

La part de GAZODUC se monte à Fr. 1'699'000.--.

**Actifs mis en gage** : Fr. 2'612'000.--.

**Evaluation des risques**

Gazoduc reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été formalisée. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la société est exposée et leurs conséquences sur les comptes annuels.

**Autres mentions légales**

Il n'existe pas d'autres éléments devant être attestés en vue de l'article 663b du Code des obligations.



## PROPOSITIONS

Sur la base de ce qui précède, le Conseil d'Administration vous propose :

1. d'approuver le présent rapport de gestion, le compte de profits et pertes de l'exercice 2013 et le bilan au 31 décembre 2013
2. de donner décharge aux Organes administratifs pour leur gestion
3. d'utiliser le solde actif de Fr. 491'738.08 figurant au bilan comme suit :

	<b>31.12.2013</b> <b>CHF</b>
Bénéfice de l'exercice	113'493.27
Bénéfice reporté de l'année précédente	<u>378'244.81</u>
<b>Montant à disposition de l'assemblée générale</b>	<b>491'738.08</b>
Attribution à la réserve générale	-5'675.00
Attribution d'un dividende de 4 %	-45'000.00
<b>Solde à reporter à nouveau</b>	<u><b>441'063.08</b></u>

4. de désigner la fiduciaire Nofival SA à Sion comme organe de révision pour une année.

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Président :

Le Secrétaire :

**Raphaël MORISOD**

**Christophe MORISOD**

Sion, le 30 avril 2014

## **RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2013 A L'ASSEMBLEE GENERALE DE GAZODUC SA – Sion**

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de **GAZODUC SA**, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.


En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 5 mai 2014

**NOFIVAL SA**



Claude Tornay  
*Expert-réviseur agréé*  
Réviseur responsable



Julien Monod  
*Expert-réviseur agréé*